

Décret n° 2023 - 13 du 11 janvier 2023

Portant rectificatif du décret n°2022-182 du 11 avril 2022 portant nomination d'une conseillère, chef de département du Premier ministre, Chef du Gouvernement

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2017-492 du 27 décembre 2017 portant structuration et attributions du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2021-378 du 29 juillet 2021 portant cadre d'organisation du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-182 du 11 avril 2022 portant nomination d'une conseillère, chef de département travail, fonction publique et réforme de l'Etat du Premier ministre, Chef du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Le décret n°2022-182 du 11 avril 2022 susvisé est rectifié, en ce qui concerne le nom comme suit :

Au lieu de :

BASSONGA KHIÈSSÉ Grace.

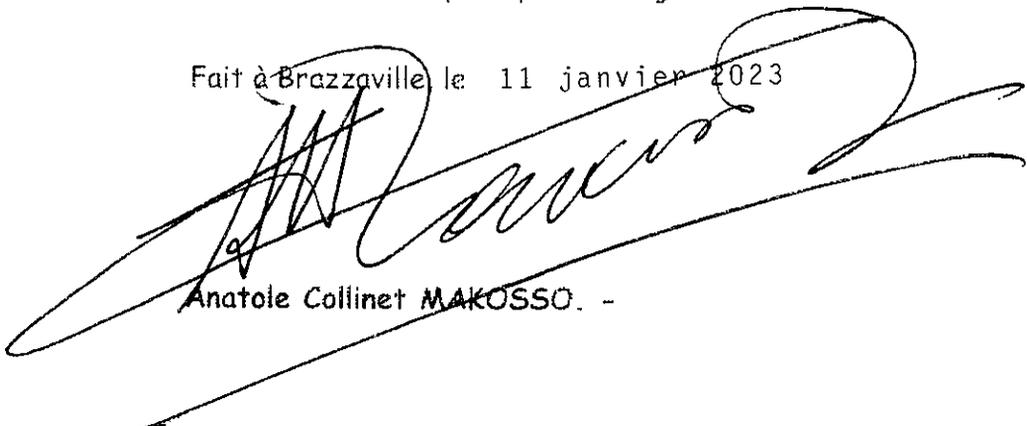
Lire :

KHIÈSSIE BASSONGA Quiterie.

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo. /-

Fait à Brazzaville le 11 janvier 2023


Anatole Collinet MAKOSSO. -